



# La lettre de La Michodière

N°20-2018 – 31 mai 2018

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain Gautron, Directeur Gérant

## TRANSFORMATION DU RSI

### UNE RPN TENDUE, DES AVANCÉES TIMIDES

Le 25 mai dernier s'est tenue une nouvelle Réunion Paritaire Nationale (RPN) sur le projet d'accord d'accompagnement des salariés dans le cadre de la transformation du régime social des travailleurs indépendants.

Monsieur BARRERE a été le principal interlocuteur du national, parfois relayé par M. MERCIER sur des points trop techniques et spécifiques RSI.

Rappelons que le SNFOCOS s'inscrit comme l'organisation leader sur ce dossier, notamment pour avoir été la première organisation à avoir transmis un projet d'accord amendé avec des propositions et d'emblée, Monsieur BARRERE a voulu cadrer la réunion en fixant une forme d'accord de méthode *ex nihilo* :

- La réunion du jour se combinait à celle de mercredi 30 mai 2018 de sorte qu'il voulait évoquer les articles 3 et suivants le 25 mai et les premiers, mercredi 30 mai.
- Le texte transmis contient des ajouts et des évolutions par rapport à la réunion précédente. Il contient des éléments qui répondent aux souhaits des OS et il a obtenu mandat du COMEX pour intégrer les dispositions du 4.2 et 4.3
- Le texte est un ensemble et il faut l'examiner dans sa globalité sans s'arc-bouter sur certains points au détriment du reste du texte

Face à cela, les organisations syndicales ont immédiatement réagi pour dire leur opposition à la méthode et rappeler que l'article 2 contient des éléments constitutifs de *casus belli* :

- le licenciement d'une part. C'est notamment le risque de licenciement pour insuffisance professionnelle sur lequel il n'est pas possible de transiger. Face aux pressions des organisations syndicales, M. BARRERE répond qu'il n'est pas dans l'optique de l'employeur de procéder à des licenciements et selon lui, rien dans le texte ne peut laisser penser le contraire. Il voit dans la rédaction du texte des éléments précis et protecteurs (dont les points 4.2 et 4.3 pour lesquels il a eu mandat du COMEX le 19).

S'il a toutefois finalement accepté que soit précisé par écrit les garanties de durée de protection pour les salariés qui auraient des difficultés sur le nouveau poste, il refuse de voir une mention explicite sur l'insuffisance professionnelle.

## SOMMAIRE

### Pages 1 à 2 :

Transformation du RSI :  
une RPN tendue, des  
avancées timides

### Pages 2 à 3 :

Sécurité sociale : une  
sensation de déjà vu

### Pages 3 à 5 :

Branche Recouvrement :  
compte rendu de la  
réunion avec l'ACOSS du  
25 mai 2018

### Page 6 :

Confédération FO avis FO  
projet d'avis du HCCAAM  
relatif à la stratégie de  
transformation du  
système de santé

### Page 7 :

Communiqué de la FEC  
FO : nouveau secrétaire  
général  
UCANSS : nomination du  
directeur

### Page 8 :

Branche Famille :  
Les usagers globalement  
satisfaits des services de  
la CAF  
Agenda

Selon lui, une telle référence enverrait un mauvais message aux agents : celle que le Régime Général envisage des licenciements à un moment ou un autre alors que ce n'est pas le cas ! Evoquant « *une phrase complexe* » selon ses propres mots lorsqu'il lui a été demandé ce qui l'empêchait de valider ou de faire une proposition le jour même ou pour la réunion du 30 mai, M. BARRERE a expliqué qu'il allait faire remonter nos doléances et qu'il présenterait un texte modifié pour la réunion du 14 juin.

- la mobilité géographique d'autre part. C'est ici la notion d'unité urbaine qui pose problème. M. BARRERE explique que l'unité urbaine est une notion protectrice car le salarié pourrait avoir plus de choix et avoir un trajet inférieur, et en plus ça vient garantir qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée. Il explique que lorsque les trajets seront allongés, une compensation financière interviendra.

Il rappelle qu'il faut prendre en compte la situation de l'ensemble des agents du RSI et pas seulement les franciliens. Il ajoute que le régime général dispose d'un maillage territorial important, y compris en IDF, ce qui pourrait permettre à des agents de se rapprocher géographiquement de leur domicile si la notion d'unité urbaine est utilisée.

Dernier point de vigilance : le risque de déclassement des cadres venant du régime des indépendants.

Le SNFOCOS a bien rappelé qu'il y a déjà et encore des débats au sujet de la reconnaissance du statut de cadre au sein du régime général. Il a notamment été indiqué que le fait d'être 5A n'affilie pas automatiquement à la caisse des cadres contrairement à ce qui se disait (il suffit de penser aux DAM ou aux enquêteurs de l'assurance maladie...) et que des agents 5B voire plus ne cotisent pas à la caisse des cadres (certains personnels de l'action sociale en CAF ou CARSAT, certains juristes...).

La réunion du 30 mai 2018 devrait être animée.

**Chafik El Aougri, membre de la Commission Permanente Professionnelle de l'Encadrement du SNFOCOS**

## L'ACTUALITÉ



La directrice de la Sécurité sociale, récemment interrogée par Espace Social Européen, a présenté sa feuille de route pour les COG 2018-2022. Entre vieilles lunes, éléments de langages ressassés et langue de bois, en voici quelques bonnes lignes décryptées.

Interrogée sur les moyens accordés aux caisses la réponse est double : « objectifs ambitieux en matière de qualité de service » et « demande forte d'optimisation des moyens pour que la gestion des organismes de Sécurité sociale continue de contribuer aux efforts de

## SÉCURITÉ SOCIALE

### UNE SENSATION DE DÉJÀ VU

redressement des comptes de la Sécurité sociale ». **Faire toujours plus avec toujours moins reste la devise de ces**

**COG**. Ayant rappelé que la loi de programmation des finances publiques a fixé comme objectif une baisse de minima de - 1,5 % par an sur les moyens de fonctionnement des organismes sociaux, **les mêmes recettes** sont citées pour parvenir à ces **économies** : « développement des téléservices et dématérialisation », « mutualisation des activités », etc. Derrière ces deux fameux leviers se cachent pour les organismes toujours **plus de mutualisations** induisant

des réorganisations mais aussi des **fermetures d'accueils** pour les usagers voire de sites entiers, laissant toujours planer l'ombre de la remise en cause des caisses de plein exercice. L'autre levier qui n'a pas été cité sera, à n'en pas douter, une future RMPP à 0, laissant le soin aux organisations syndicales de négocier les chiffres derrière la virgule.

Abordant l'intégration du **RSI**, nous noterons que la DSS ne manque pas de signaler le point si positif de ces COG en indiquant que « les réseaux retraites et recouvrement verront ainsi leurs effectifs augmenter d'ici à 2022 ! » Qui a dit que les COG supprimaient toujours des postes ? Vous apprécierez ce raccourci.

Interrogée enfin sur les demandes permanentes d'économies, les non-remplacement de départs à la retraite ainsi que « des tensions managériales », la DSS voit trois leviers :

- Tout d'abord la reconnaissance, ça ne coûte pas cher, surtout quand on n'envisage aucune augmentation de salaires malgré la baisse des effectifs et les charges de travail en augmentation. Cette reconnaissance de notre qualité de service s'exprime par l'«extension de périmètre du régime général». L'exemple est donné pour le réseau ACOSS qui se chargera bientôt du recouvrement de la taxe d'apprentissage et des contributions formation à

la place des Opcv. Surcharge de travail répondez-vous ? Mais souvenez-vous la COG vous donne des postes ! Rappelez-vous, ceux du RSI...

- Le deuxième levier est formulé de manière gracieuse : « donner aux réseaux les moyens de se transformer pour accompagner les gains d'efficacité ». Derrière cela le développement de l'informatique, des interfaces, etc.
- Enfin le troisième levier envisage une reconnaissance pécuniaire comme moyen managérial « pour récompenser l'investissement des agents et accompagner leurs carrières ». Vous pensez à l'augmentation de la valeur du point ? A une RMPP suffisante pour assurer les points de compétences ou les parcours professionnels ? Perdu. Les « gains de productivité réalisés doivent revenir aux agents » via le « dispositif d'intéressement existant au sein de la Sécurité sociale ». Ce qui clôturera le débat rapidement à l'UCANSS sur nos revendications en matière de politique salariale.

L'article d'ESE : <http://www.espace-social.com/donner-aux-reseaux-les-moyens-de-se-transformer-entretien-avec-mathilde-lignot-leloup/>

Eric Gautron, Secrétaire national du SNFOCOS, <https://twitter.com/EricGautron>

---

## L'ACTUALITÉ

### BRANCHE RECOUVREMENT

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC L'ACOSS DU 25 MAI 2018



Toutes les organisations syndicales ont été reçues le 25 mai 2018 de 10h00 à 12h30 par les représentants de l'ACOSS, Mme Sophie PATOUT et M. Laury DUCOMBS.

Dans un premier temps, l'ACOSS a dénoncé les pratiques non conformes au droit de grève qui auraient été préconisées par certains syndicats afin que les salariés manifestent leur désaccord quant aux propositions de renouvellement du marché. Celles-ci consisteraient à inciter les Inspecteurs du Recouvrement à ne pas remonter leurs dossiers (LO, PV, Résumés, ...). Immédiatement nous avons rappelé, avec véhémence, que ni le SNFOCOS, ni les autres syndicats présents, n'avaient appelé à de telles pratiques.

Après cette entrée en matière, l'Acoss a indiqué que le renouvellement du marché avait pour objectifs notamment de :

- Diminuer les risques routiers
- Respecter les objectifs environnementaux et donc ceux fixés en matière de développement durable
- Maîtriser et diminuer les coûts.

Nous avons rappelé nos demandes concernant la mise en place d'un **marché unique et identique sur l'ensemble du territoire** avec :

- L'attribution d'un véhicule à chaque inspecteur
- Le choix par chaque inspecteur entre l'utilisation mixte ou strictement professionnelle
- Le choix du segment de véhicule et du coloris
- L'absence de limitation du kilométrage personnel
- La prise en compte de tous les trajets domicile/Urssaf, domicile/entreprise, déplacements pour prendre le repas, en intégrant notamment les déviations, les recherches de places de stationnement ou de station essence, comme des trajets professionnels
- L'absence de télématique embarquée
- Un équipement suffisant des véhicules (sécurité, confort, climatisation et GPS)
- Le maintien du calcul de participation financière sur la base de 12% du prix d'achat remisé.

A l'issue des débats, bien que l'Acoss ait reconnu que ses propositions successives avaient entraîné un mécontentement général et des mouvements sociaux, nous n'avons pas pu obtenir une position ferme sur le **calcul de la redevance**.

Selon nos interprétations nous nous orienterions plus vers une redevance calculée sur 12% carburant inclus, mais en introduisant une limite des 15 000 kms à titre personnel.

Mais cette redevance à 12% n'a pas été validée de façon définitive par l'ACOSS.

L'ACOSS justifie la **limitation du kilométrage personnel** par le fait que 56% des véhicules à usage mixte parcourent plus de kilomètres privés que professionnels (alors que l'agent ne maîtrise aucunement les kilomètres professionnels que son employeur lui demande de parcourir !) et que si 80% des utilisateurs en usage mixte sont en dessous de cette limite, 20% sont au-delà, sans reconnaître qu'aujourd'hui au niveau national la participation financière génère des profits pour la branche en finançant plus que le coût réel des kilomètres personnels.

Si la limite de 15 000 kms devait malgré tout être introduite par l'ACOSS, nous avons demandé à ce qu'à minima :

- Il soit rappelé à toutes les caisses que tous les kilomètres domicile/entreprise, domicile/Urssaf et ceux effectués pour prendre le repas sont bien professionnels
- un barème unique et forfaitaire soit appliqué au niveau national pour la facturation des kilomètres « supplémentaires »
- cette limite soit appréciée sur la durée totale du marché et non pas par année civile.

Il nous a été précisé que les trajets domicile lieux de travail, déviations, détours pour faire le plein, aller au restaurant sont bien des **trajets professionnels** mais en ce qui concerne les trajets domicile URSSAF, nous n'avons pas la réponse précise.

A propos du **taux unique et forfaitaire**, cette option pourrait être à l'étude.

Quant à l'**appréciation du seuil des 15 000 kilomètres sur la durée du marché**, l'Acoss trouve cette solution trop compliquée !

Alors qu'il y a à peine 2 mois, elle indiquait qu'il était simple, rapide et non générateur de charge de travail supplémentaire pour les caisses, de réévaluer la participation financière des salariés tous les mois sur la base de la méthode de calcul 9% + carburant consommé à titre privé, on ne voit pas comment aujourd'hui l'appréciation du seuil des 15 000 kilomètres sur la durée du marché serait compliquée !

Un salarié qui parcourt 10 000 kilomètres personnels une année et 18 000 kilomètres l'année suivante, parcourt mathématiquement 14 000 kilomètres par an en moyenne, soit moins de 15 000 par an.

Sur quelle base économique et juridique l'Acoss pourrait décider de lui « facturer » 3 000 kilomètres de « dépassement », alors qu'il a fait moins de 30 000 kilomètres en 2 ans et que l'organisme ne supporte de ce fait aucun « coût supplémentaire » ?

Elle estime qu'il n'est pas question d'ouvrir le choix de véhicules autres que la gamme B2, mais qu'il pourrait peut-être être envisagé l'attribution de CLIO Break pour les utilisateurs en faisant la demande, mais le surcoût de 800€ semble très onéreux selon l'Acoss, sachant que déduction faite de la participation financière à 12%, ce surcoût n'est que de 320 euros sur 5 ans, soit 64 euros par an, soit à peine plus de 5 euros par mois, sans tenir compte de la valeur majorée de revente des véhicules, cela laisse dubitatif !

Voici donc encore une proposition qui serait à l'étude sachant que le marché ne serait toujours pas conclu.

Sur la **technologie embarquée** il n'y aura pas de géolocalisation. Mais nos questions relatives à l'utilisation qui pourrait être faite des données collectées à posteriori, n'ont pas obtenu de réponses satisfaisantes. Le système ne serait pas encore choisi et les données collectées pas encore complètement connues (remontée des kilomètres journalière ou mensuelle, données sur l'état du véhicule, suivi de consommation, relevé ou non des heures de déclenchement du système (!), des heures de conduite...), la seule information qui serait certaine serait le très faible coût de ce système.

Il a été dit qu'en cas de remontées des heures, il serait précisé aux organismes que celles-ci ne devraient pas être utilisées pour quel usage que ce soit. Quelle utilité alors ?

L'argument de « simplification de gestion » notamment pour les utilisateurs, avancé pour justifier la mise en place du système, ne peut être retenu. En effet, ajouter un kilométrage au compte rendu d'activité quotidien existant est un exercice auquel sont rompus les inspecteurs depuis le début de leur activité. Quoi qu'il en soit, ils devront toujours noter ces informations afin de vérifier la cohérence de celles-ci avec le relevé issu de la technologie embarquée. Il en résulte donc un surcoût inutile, potentiellement source d'erreur, qui pourrait permettre de financer l'option de certains pour la Clio Break à hauteur 5 euros par mois !

La gestion des **cartes carburants** pourrait être laissée à la gestion des URSSAF afin de faire des économies en fonction des fournisseurs, en clair l'un pourrait opter pour Total, l'autre pour Esso, un autre pour Leclerc... Les uns étant plus chers que les autres, certains ayant une meilleure couverture du territoire, d'autres offrant plus de services comme le paiement des parkings et péages professionnels... Encore un casse-tête pour les caisses et les utilisateurs.

Rien de conclu non plus sur ce point.

Toutes les précisions devraient être apportées par Lettre Collective qui devrait paraître rapidement et notamment avant l'Instance Nationale de Concertation Recouvrement du 13/06/2018. Nous avons demandé à ce que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de cette INC.

**Malgré la pression mise par les bons résultats de la grève, nous devons maintenir une très forte mobilisation afin d'obtenir la conclusion d'un marché satisfaisant pour tous. Aussi, dès à présent, le SNFOCOS, en accord avec les autres organisations syndicales, envisage un mouvement de grève si les conditions définies par la Lettre Collective, qui devrait être publiée avant la prochaine INC du 13 juin, n'étaient pas à la hauteur de nos demandes.**

*Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge du recouvrement et de la formation professionnelle*

*Patrick Schuster, Secrétaire de la CPP ACERC*



## CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

### AVIS FO SUR LE PROJET D'AVIS DU HCAAM (HAUT CONSEIL POUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE) RELATIF À LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Mme la Présidente,

Je vous remercie pour la transmission du projet d'avis du HCAAM relatif à la Stratégie de transformation de notre système de santé.

Comme nous l'avons relevé, cet avis comporte des éléments généraux dans ses propositions de transformation auxquels nous pouvons souscrire, en particulier la structuration de la médecine libérale, le redéveloppement des hôpitaux de proximité et un bilan sincère sur les regroupements hospitaliers réalisés dans le cadre des GHT.

Cependant, Force Ouvrière n'est pas demandeuse d'une transformation systémique, et la méthode que celle-ci pose – ou impose ! – n'est pas de nature à nous assurer une écoute attentive sur les points d'objection que nous avons et nous garantir le temps nécessaire à la réflexion et à la consultation de nos structures. Le HCAAM n'est est d'ailleurs en rien responsable mais bien contraint lui-aussi.

Si, en outre, le projet d'avis du HCAAM exprime plusieurs fois l'expression du besoin de ne pas brider la dynamique du secteur, et que des besoins concrets notamment relatif aux besoins en personnels sont urgents, Force Ouvrière ne peut être neutre vis-à-vis des contraintes très fortes déjà engagées dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques en particuliers, mais également à venir dans le cadre des lois financières de l'automne prochain. En cela, nous craignons une utilisation de ce projet d'avis pour justifier des évolutions législatives non souhaitables.

Force Ouvrière, s'oppose en particulier à la redéfinition du service public hospitalier en missions qui pourra servir à son ouverture au privé lucratif. La redéfinition des ARS en agences de régulation est un risque élevé de poursuivre la récupération de la mission historique de l'Assurance maladie de gestionnaire du risque et de financeur des soins et des parcours, Force Ouvrière est toujours opposée à cette refonte de la gestion publique des Affaires sanitaires et sociales. Dans cette configuration, la garantie d'une orientation nationale en faveur de l'égalité républicaine des territoires n'est pas assurée, et nous amène à craindre que soit extrait de ce projet d'avis la volonté d'instaurer des ORDAM. Ainsi, pour Force Ouvrière, il est indispensable de rétablir un véritable paritarisme dans le pilotage national ainsi qu'au niveau territorial.

Force Ouvrière ne souhaite pas pour autant s'opposer à la publication de cet avis, qui reste porteur d'une vision singulière notamment à travers l'expression d'un diagnostic partagé et de principes fondamentaux qui sont presque toujours négligés aujourd'hui : un investissement dans l'avenir consiste en une dépense aujourd'hui, et les besoins en personnels sont tels qu'on ne peut viser qu'à augmenter les moyens humains également.



## COMMUNIQUÉ DE LA FEC FO

### NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les syndicats et militants de la FEC étaient réunis à Paris le 24 mai pour tenir un Congrès fédéral extraordinaire.

Ce Congrès était présidé par Patrick PRIVAT, Trésorier de la Confédération FO, en vue de l'élection d'un nouveau Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres.

Il s'agissait d'un passage de témoin entre le Secrétaire général sortant, Serge LEGAGNOA parti au Bureau confédéral, et Sébastien BUSIRIS, jusque-là Secrétaire général adjoint, issu de la Section des Banques et Sociétés financières.

Il a, par ailleurs, été procédé, en remplacement de Sébastien BUSIRIS au poste de Secrétaire général adjoint, à l'élection de Gilles BELNY, issus de la Section fédérale des OSDD.

Enfin, les syndicats de la Section Banques et Sociétés financières, réunis en Conférence professionnelle dans le cadre de ce Congrès extraordinaire, ont élu Mireille HERRIBERRY à la tête de leur Section Banques et Sociétés financières, en remplacement de Sébastien BUSIRIS.

Paris, le 25 mai 2018,

Sébastien BUSIRIS, Secrétaire général FEC FO

---



## UCANSS

### NOMINATION DU DIRECTEUR

Le Conseil d'Orientation de l'Ucanss a approuvé la nomination au poste de Directeur de l'Ucanss de M. Raynal Le May, conformément à la proposition formulée par le Comex.

Raynal Le May prendra ses fonctions le 16 juillet prochain.

Âgé de 54 ans, R. Le May a exercé une carrière variée alternant entre les branches maladie et famille, dans des organismes locaux de toutes tailles. Il est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 Directeur de la CPAM du Val de Marne.



## BRANCHE FAMILLE

### LES USAGERS GLOBALEMENT SATISFAITS DES SERVICES DE LA CAF

Selon le baromètre de satisfaction 2017, [publié par la CAF le 18 mai](#), les usagers « donnent une note de 7,3 sur 10 aux services de la CAF, un chiffre qui reste stable depuis 2014.

L'organisme pointe également du doigt « une nette progression des modes de contacts numériques, y compris de la part des allocataires les plus précaires ». Le site internet est « le canal de contact le plus apprécié », et est « de plus en plus utilisé (+ 8,7 %) ».

*Sources Liaisons sociales quotidien 24 mai 2018*

#### AGENDA

##### 31 mai :

Réunion de travail  
Projet de rénovation  
des attendus de la  
fonction des agents  
de direction

Commission  
permanente  
professionnelle des  
Retraités SNFOCOS

##### 12 juin :

Réunion paritaire  
Nationale PERCO et  
Accompagnement de  
la réforme « Justice 21  
ème siècle »

Réunion paritaire  
nationale Annexes  
techniques de  
l'intéressement

##### 19 juin :

Bureau National du  
SNFOCOS

##### Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2018

Congrès du SNFOCOS  
à la Rochelle

#### NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS  
SUR  
LES RÉSEAUX  
SOCIAUX

